

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 10 (1919)

Artikel: Les Cantons et l'instruction publique en 1917-1918
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-110597>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Cantons et l'Instruction publique en 1917-1918.

Zurich.

Personnel enseignant. — Le nombre des membres du personnel enseignant qui n'ont pas de poste s'est encore accru plus que jamais. Au printemps, il y avait 155 instituteurs et 164 institutrices primaires sans place définitive. 129 candidats étaient sortis de l'Ecole normale de Kussnacht, 117 de l'Ecole normale d'institutrices de Zurich, 33 de l'Ecole normale évangélique d'Unterstrass ; 40 avaient fait leurs études à l'Université. A ces candidats s'ajoutèrent, à la suite des examens, du 29 mai au 2 juin, 72 nouveaux diplômés, 43 messieurs et 29 dames.

Le nombre des maîtres secondaires à disposition au commencement de l'année était de 21 messieurs et 2 dames.

Un certain nombre d'institutrices non occupées suivirent les cours pour l'enseignement ménager organisés par l'Union des femmes.

A cause de la mobilisation, la plupart des instituteurs disponibles ont obtenu des remplacements provisoires. Leur traitement a été porté à 9 fr. par jour dans les écoles primaires et à 10 fr. dans les écoles secondaires.

Enseignement ménager. — Les jeunes filles de la dernière classe primaire des villes de Zurich et de Winterthour et de sept autres communes ont reçu un enseignement ménager avec usage d'une cuisine. En outre, la ville de Zurich a organisé des exercices pratiques d'enseignement ménager (4 cours d'hiver, facultatifs et gratuits).

Ecole de commerce. — La Commission de surveillance s'est occupée de leur réorganisation. Elle a décidé que jusqu'à la création d'une « neusprachliche Mittelschule », les écoles de commerce

continueraient à préparer d'une part à l'activité commerciale pratique, d'autre part à l'entrée dans la faculté des sciences économiques de l'Université.

Université. — Le règlement d'admission a été modifié dans ce sens que les porteurs d'un brevet pour l'enseignement primaire ou du diplôme d'une école de commerce de la Suisse ou de l'étranger seraient admis à l'immatriculation dans la faculté de droit et des sciences sociales, pourvu que ces titres soient reconnus équivalents au certificat de maturité d'une école industrielle ou d'une école de commerce ou d'une école normale du canton de Zurich. Pour permettre aux élèves sortant d'une école de commerce, sans avoir obtenu leur maturité, de poursuivre leurs études, des examens complémentaires sont prévus.

Les cours de didactique pour les candidats à l'enseignement secondaire et supérieur ont prouvé leur utilité. Les facultés intéressées proposent de les maintenir à titre définitif.

Le nombre des étudiantes croît rapidement : il est actuellement de 297.

La faculté qui a vu augmenter le plus le nombre de ses étudiants et auditeurs est la faculté de droit et des sciences sociales. Ses cours ont été suivis par plus de 500 personnes.

Berne.

Personnel enseignant. — Ont obtenu, au printemps 1917, le brevet pour l'enseignement primaire :

53 élèves du Séminaire supérieur à Berne.
 19 élèves du Séminaire privé de Muristalden.
 28 élèves filles du Séminaire d'Hindelbank.
 49 élèves filles du Séminaire de Monbijou.
 23 élèves filles du Séminaire de la Nouvelle Ecole des filles.

Total 172 instituteurs et institutrices.

Pour la partie française du canton, il a été délivré :

A l'Ecole normale des garçons de Porrentruy	15 brevets.
A l'Ecole normale des filles de Delémont	19 "
A l'Ecole secondaire des filles de Porrentruy	6 "
A l'Ecole secondaire des filles de St-Imier	9 "
Total 49 brevets.	

L'Ecole normale de Hindelbank sera transportée à Thoune.

A l'Ecole normale de Delémont, on a limité le nombre des admissions à cause du grand nombre d'institutrices qui n'ont pas de poste.

Ecoles ménagères. — Les conséquences économiques de la guerre ont montré la grande utilité des écoles ménagères. Aussi 14 nouvelles écoles sont-elles venues s'ajouter aux 66 qui étaient déjà en activité.

On se propose d'instituer des cours ménagers obligatoires pour les jeunes filles qui ont achevé leur scolarité. Un règlement et un programme sont à l'étude.

Université. — L'école de pédagogie de l'Université comptait, pendant le semestre d'hiver 1917-1918, 33 dames et 77 messieurs, total 110 étudiants, dont 66 étaient inscrits à la section littéraire et 44 à la section mathématiques.

80 étudiants étaient en possession d'un brevet pour l'enseignement primaire.

30 avaient le certificat de maturité.

61 étudiants avaient déjà enseigné.

49 étudiants n'avaient pas encore dirigé une école.

Les cours spéciaux de musique payés par l'Etat ont été suivis par 15 personnes : piano, 7 dames et 1 monsieur ; violon, 2 messieurs ; chant, 4 dames ; flûte, 1 monsieur.

Lucerne.

Pour répondre à de nombreuses demandes, on décide d'introduire dans la loi scolaire une disposition autorisant l'admission en première classe d'enfants suffisamment développés et âgés de 6 ans au 1^{er} avril.

Glaris.

Une école agricole d'hiver, dont la création a été demandée par la landsgemeinde de 1918, a été ouverte.

Trois communes ont institué un enseignement ménager théorique.

Zoug.

Des examens de brevet pour l'enseignement ménager et les cours de perfectionnement destinés aux jeunes filles ont été institués.

Le Conseil d'éducation a publié un guide pour l'instruction et l'éducation des élèves faibles d'esprit. Ce guide contient des dispo-

sitions générales, des dispositions concernant les classes spéciales et enfin un questionnaire sur les enfants faibles d'esprit destiné aux maîtres et à la Commission d'examens.

Fribourg.

Pour encourager les membres du *corps enseignant* qui se proposent de compléter, à l'Université, leur formation scientifique et littéraire et d'obtenir le diplôme d'aptitude à l'enseignement secondaire, le Conseil d'Etat a adopté une proposition tendant à accorder le remboursement des taxes de cours, dès que les intéressés seront à même de produire le diplôme sus-mentionné. Il a été entendu que ce remboursement n'aurait pas lieu en cas d'insuccès ou d'interruption des études.

La section commerciale du collège St-Michel s'est accrue d'une sixième classe. Le programme remanié recevra sa complète application en automne 1920.

Le prix de pension de l'internat du collège a été élevé, à cause des circonstances économiques actuelles, à 700 fr. pour les élèves originaires du canton et à 800 fr. pour les autres pensionnaires.

Le Grand Conseil a alloué un crédit de 30 000 fr. pour permettre l'édition et la distribution gratuite aux écoles d'une carte murale de Fribourg. La maison Kummerly et Frey préparera une carte au 1/50 000, qui sera tirée à 1000 exemplaires.

« Grâce au dévouement et à l'habileté du *corps enseignant*, les écoles n'ont pas trop souffert des circonstances difficiles qu'elles ont traversées... L'usage des châtiments corporels a heureusement presque complètement disparu. La préparation immédiate des leçons, l'effort vers le perfectionnement professionnel devraient retenir davantage l'attention du personnel enseignant. La culture éducative et le développement du sentiment patriotique ne sont point négligés : l'école de demain devra faire un nouveau progrès sous ce double rapport. »

Dans la plupart des arrondissements, le nombre des conférences générales et partielles a été réduit à cause des difficultés de transport.

C'est l'étude de la langue maternelle qui a fait l'objet de la plupart des exposés, des discussions et des leçons d'application.

Voici d'autres sujets abordés : L'école et le choix d'une profession. — L'instruction civique à l'école primaire. — Les vacances, moyens de perfectionnement pour les maîtres. — Le mensonge et le moyen de le combattre à l'école. — L'enseignement de l'histoire au point de vue de la culture nationale. — La méthodologie des

diverses branches a retenu toute l'attention des instituteurs du VI^e arrondissement (Broye).

Cours de perfectionnement. — « Les mesures restrictives prises par l'autorité fédérale et cantonale en vue de remédier à la pénurie de combustible ont eu comme heureux effet d'obliger toutes les communes à organiser les cours de perfectionnement pendant les heures de jour. Il est vivement à souhaiter que, pour l'avenir, on ne revienne pas aux cours du soir. Le dimanche ne convient pas non plus pour la tenue des cours complémentaires. »

Ecole normale de Hautevive. — Le nombre des aspirants instituteurs a fléchi : 11 de moins qu'en 1917 (65 au lieu de 76). Cette diminution qui, on l'espère, est un accident, pourrait, à la longue, provoquer une pénurie dans le personnel enseignant des écoles françaises.

La Conférence des maîtres a étudié les causes de la faiblesse en langue française, en orthographe surtout, révélée par les examens de brevet. Puisque la même plainte se reproduit dans tous les pays de langue française, on ne peut y voir une lacune des méthodes et de l'enseignement à l'Ecole normale.

« Une des causes de ce fléchissement doit être trouvée dans le défaut d'attention et de réflexion qui semble aussi se généraliser. On s'est demandé également si les branches scientifiques et techniques n'étaient pas peut-être trop absorbantes ; mais on a dû convenir qu'il ne saurait être question d'une réduction et que la solution du problème doit être envisagée dans la création d'une cinquième année d'études normales. »

L'Université ne prélevait pas de taxes de cours. Désormais, elles seront payées par les étudiants et seront versées en grande partie à la caisse de retraite du corps enseignant supérieur.

M. l'abbé Dévaud, chargé de cours de pédagogie, a été nommé professeur ordinaire. — La question de la création d'un institut de pédagogie, annexe de l'Université, est à l'étude.

Soleure.

Les exercices d'application de la section pédagogique de l'Ecole cantonale ont été réorganisés. (Convention du 28 février-14 mars 1917.)

L'enseignement théorique de la pédagogie est donné par le professeur de pédagogie de l'Ecole cantonale à raison de 4 heures par semaine au III^e cours et de 6 heures par semaine au IV^e cours.

Ce même professeur dirige aussi les exercices pratiques. Les

exercices pratiques ont lieu dans trois classes primaires de la ville de Soleure, confiées à une maîtresse et à deux maîtres primaires de la ville de Soleure, désignés par le Conseil d'Etat. Ces exercices sont répartis comme suit : III^e cours, 4 heures par semaine d'assistance aux leçons. IV^e cours : 6 heures de théorie ; 2 heures d'exercices pratiques ; 1 heure pour une leçon d'épreuve donnée par un élève devant ses condisciples et 1 heure pour la critique de cette leçon. En outre, chaque élève devra prendre part pendant environ 10 jours à la direction d'une classe. Il devra aussi donner des leçons d'épreuve dans une classe de perfectionnement.

Le professeur de pédagogie fera lui-même deux fois par semaine une leçon dans l'une des classes d'application.

Bâle-Ville.

A l'Ecole supérieure des jeunes filles, dans la section de culture générale, une III^e classe a été instituée. L'allemand, l'histoire, la comptabilité privée et publique, l'hygiène, sont obligatoires pour toutes les élèves. Les langues étrangères, le dessin, le chant et la gymnastique sont laissés au choix des élèves selon leurs goûts ou leurs besoins. Un cours spécial d'allemand est offert aux élèves de la Suisse romande. Pendant l'année 1918-1919, les élèves de cette III^e classe pourront poursuivre pendant un an encore leurs études, et celles qui auront travaillé avec succès recevront un certificat les recommandant pour une place de maîtresse d'école ménagère ou pour une activité sociale ou charitable.

Grisons.

Le Conseil d'Etat a réorganisé le service d'inspection des écoles et fixé les attributions des inspecteurs (4 sept. 1917).

Nous relevons les dispositions réglementaires suivantes :

Les inspecteurs doivent visiter au moins une fois par an toutes les écoles (primaires, secondaires, professionnelles, complémentaires, etc.) de leur district.

Ils s'assureront que l'enseignement donné est suffisant et, dans ses grandes lignes, conforme au plan d'études.

Ils attacheront plus d'importance à la formation de la personnalité des élèves qu'à une connaissance sans lacune des diverses matières.

Dans les appréciations qu'ils seront appelés à formuler, ils tiendront compte des difficultés particulières ainsi que des circonstances sociales de la localité.

Ils veilleront à ce que les enfants pauvres reçoivent gratuitement leur matériel scolaire et soient convenablement vêtus. Ils demanderont que les élèves pauvres soient dispensés, dans les écoles secondaires, de toute finance d'études.

Ils prendront soin que les enfants retardés ou faibles d'esprit, ainsi que ceux dont la conduite constituerait un danger moral pour leurs condisciples, soient éloignés de l'école publique et confiés à des établissements spéciaux.

Dans les communes étendues, ils recommanderont la création de cuisines scolaires et s'assureront que les enfants venant de loin puissent trouver dans le voisinage de l'école un dîner chaud, les moyens de sécher leurs vêtements et même de passer la nuit quand le mauvais temps ne leur permet pas de rentrer chez eux.

Tessin.

Sur 728 classes primaires, 1 seule a plus de 60 élèves, 3 de 50 à 60 et 29 de 40 à 50 élèves.

La durée des leçons est de :

7 mois dans 4 classes de garçons, 5 classes de filles et 231 classes mixtes								
8 »	16 »	»	15 »	»	84 »	»		
9-10 »	85 »	»	78 »	»	210 »	»		

Au Lycée cantonal, un « cours supérieur de langue et de littérature italiennes » a été institué pour les jeunes gens de la Suisse allemande ou française qui étudient la langue italienne.

Vaud.

Le personnel enseignant compte 1623 membres, soit 618 instituteurs et 619 institutrices primaires, 196 maîtresses d'écoles enfantines, 158 maîtresses spéciales de travaux à l'aiguille et 42 maîtres ou maîtresses spéciaux de gymnastique, allemand, dessin, enseignement ménager, etc.

Les conférences de district avaient à leur ordre du jour : « L'enseignement de la géographie locale » et « Les examens annuels ». Ces deux questions « ont fait l'objet de travaux intéressants vivement discutés. On a reconnu la nécessité de l'enseignement de la géographie locale, à la condition qu'il soit basé sur l'intuition. Celle-ci n'est rendue possible que par de nombreuses sorties, bien préparées en classe. »

« Les membres du corps enseignant se sont montrés très divisés sur la question des examens annuels. D'une manière générale, on

a reconnu la nécessité des examens écrits, mais on demande la simplification des examens oraux. Plusieurs conférences ont exprimé le vœu que les institutrices et les instituteurs participent aux interrogations et à l'appréciation des réponses. »

Les *Conférences de cercle* n'ont pas pu être convoquées en 1918 à cause de l'épidémie de grippe.

L'*hygiène scolaire* a continué à préoccuper le Département de l'Instruction publique. Un service de mensuration et de pesage des élèves a été organisé dans un certain nombre de localités. — Les stations de cure de soleil pour enfants maladifs, soumis en outre à des exercices respiratoires, se multiplient à la campagne comme à la ville. « D'ailleurs, ensuite des cours de gymnastique que le Département a fait donner au corps enseignant dans tout le canton en 1916 et 1917, les exercices respiratoires, faits chaque jour après la récréation et autant que possible en plein air, tendent à se généraliser. Les résultats constatés sont réjouissants. »

Avec le concours du Département des travaux publics, et après des études minutieuses, le Département de l'Instruction publique a fait préparer un nouveau modèle de banc qui est cédé à bas prix aux communes. « Le corps enseignant se montre très satisfait de ce mobilier, tant au point de vue de l'hygiène qu'à celui de la commodité et de la solidité. »

« Grâce au nouveau *Cours de langue française*, dont le premier volume a été introduit dans les classes en 1916, l'enseignement de notre langue maternelle a fait, au degré intermédiaire, des progrès que les inspecteurs ont été heureux de constater. Les connaissances grammaticales sont plus précises, la rédaction mieux enseignée... L'introduction du deuxième volume au degré supérieur est trop récente pour que nous puissions déclarer qu'il portera d'aussi bons fruits que le premier. »

Les *travaux manuels* pour garçons ne se développent pas dans le canton. Cinq communes seulement les pratiquent. « Il est urgent de généraliser cet enseignement. » Par contre, des *jardins scolaires* ont été créés dans quelques localités. A Lausanne, 218 garçons et 30 filles ont travaillé au jardin sous la direction d'un membre, particulièrement qualifié, du corps enseignant. « Chaque jour, de 5 à 7 heures du soir pendant la période d'école et de 7 à 9 heures du matin pendant les vacances d'été, on pouvait voir 48 à 50 enfants manier la bêche ou le râteau. Il n'y avait pas d'absences. Trois élèves seulement ont abandonné leur jardin, trois autres se sont immédiatement trouvés pour les remplacer. La discipline a été très bonne. Aucune punition n'a été infligée. — La récolte des jardins appartient aux élèves. Elle peut être évaluée à 7532 fr. »

Une école ménagère rurale a été ouverte à Romainmôtier. L'enseignement y est obligatoire pour les jeunes filles de 15 à 16 ans de la localité et de quatre villages voisins. Pour préparer de bonnes *maîtresses ménagères*, un cours normal de 20 semaines a été organisé, à titre d'essai, pendant le printemps et l'été 1919, à l'Ecole normale, pour neuf maîtresses déjà pourvues de leur brevet primaire.

Un cours de perfectionnement pour les *maîtres primaires supérieurs* a été organisé pour la deuxième fois du 23 septembre au 12 octobre ; il a été suivi par 30 participants.

Les *cours complémentaires* ont été entravés par la grippe. Néanmoins, le Département a persévéré dans la voie où il est entré en 1915. « En cherchant à intéresser les élèves, en les sortant peu à peu du programme scolaire, il a rendu les leçons plus vivantes, plus éducatives. Ici et là, les jeunes gens eux-mêmes ont donné quelques conférences, et ils ont été suivis avec beaucoup d'attention par leurs camarades... Petit à petit on essaie de faire de nos cours complémentaires une école de civisme et de culture nationale. On lit un article de journal et on le commente. On suit les discussions du Grand Conseil et des Chambres fédérales, sans négliger notre histoire nationale dont on étudie les faits principaux avec quelques détails. »

L'Ecole et l'apprentissage. — Une enquête a été faite sur les garçons et les filles qui ont quitté l'école au printemps 1918.

Les résultats de cette enquête sont les suivants : Elèves sortis de nos classes en 1918 : garçons 1990, filles 1716. Total 3706. Se destinent à l'agriculture : garçons 1037, soit le 52 %, filles 586, soit le 35 %. Apprennent un métier : garçons 787, soit le 40 % ; filles, 485, soit le 29 %. N'apprennent aucun métier : garçons 165, soit le 8 % ; filles 607, soit le 36 %.

Parmi les métiers choisis, ce sont les industries du fer qui attirent le plus nos jeunes gens (le 12,4 % des garçons libérés ou le 32 % de ceux qui apprennent un métier), puis vient l'alimentation qui attire le 18 % des apprentis ; le commerce, les employés de bureau, l'enseignement, le 14 % des apprentis ; l'industrie du bois, le 8,8 % ; l'habillement (tailleurs, cordonniers, coiffeurs), le 6 % ; les industries du bâtiment, le 5 %. Chez les filles, les couturières forment le 42 % des apprenties, les cuisinières le 10,2 %, les horlogères (pierristes) le 8,3 %, les employées de bureau et les lingères le 5,4 %, l'enseignement le 4,4 %, les blanchisseuses le 5,4 %, les modistes le 2,7 %.

L'enquête que nous résumons par le graphique ci-après présente un intérêt évident pour le pays ; elle doit être continuée,

mais avec des précisions plus grandes. Il sera possible alors de se rendre compte si l'effort fait par l'école vaudoise pour diriger nos élèves vers les professions manuelles a porté ses fruits.

Elèves libérés en 1919.

1990 gascons lib.	_____	
1037 ou le 52 %	_____	se voueraient à l'agriculture
787 ou le 40 %	_____	apprendraient un métier
165 ou le 8 %	—	n'apprendraient aucun métier
1716 filles lib.	_____	
586 ou le 35 %	_____	se voueraient à l'agriculture
484 ou le 29 %	_____	apprendraient un métier
607 ou le 36 %	_____	n'apprendraient aucun métier

Métiers.

Industries du fer	██	32 % des apprentis
Alimentation	██	18 % " "
Commerce, bureau	██	14 % " "
Industries sur bois	██	9 % " "
Habillement	██	6 % " "
Couturières	██	42 % des apprenties
Cuisinières	██	10 % " "

Les *fournitures scolaires* sont beaucoup plus coûteuses depuis la guerre.

Le tableau ci-dessous montre la différence énorme entre l'année dernière et cette année.

I. Fournitures générales.

	1918	1919
	Fr.	Fr.
1. Cahiers	103.—	224.— le mille
2. Porte-plumes	70.—	125.— "
3. Crayons	35.—	70.— "
4. Ardoises	240.—	390.— "

2. Fournitures pour travaux à l'aiguille.

1. Coton à tricoter	0.57	1.19	la pelote de 50 grammes
2. Toile pour confections . .	1.36	2.50	le mètre
3. Papier pour patrons . . .	55.—	90.—	les 1000 feuilles

Total des dépenses en 1918.

1. *Fournitures générales et manuels à 46 625 élèves.*

		Dépense totale	Dépense moyenne par élève
a) Fournitures courantes .	Fr.	76 330.01	Fr. 1.64
b) Manuels	»	77 277.43	» 1.44
Totaux . .	Fr.	<u>143 607.44</u>	Fr. <u>3.08</u>

La dépense moyenne est de fr. 0,31 plus élevée qu'en 1917. Cela représente le 11 %, provenant d'une hausse de prix sur presque tous les articles. Pour les cahiers, elle a été du 7 %, mais pour les plumes du 82 %.

Le prix des manuels a dû être augmenté du 6 % afin de tenir compte des frais de reliure et d'expédition plus considérables.

2. *Fournitures pour le dessin.*

La dépense totale a été de fr. 7813,68, soit fr. 0,17 en moyenne par élève, donc une augmentation de fr. 0,05 (42 %) par rapport à celle de 1917.

Les quantités demandées ont été en général supérieures à celles de l'année précédente.

3. *Fournitures pour travaux à l'aiguille.*

Pour les 24 293 jeunes filles (25 511 en 1917), le coût des fournitures qui ont été livrées s'est élevé à fr. 40 444.56, soit fr. 3,33 en moyenne par élève.

L'augmentation est de fr. 0,73 par rapport à 1917. Les cotonns ont été payés 33 % plus cher que l'année précédente, et les toiles 17 %.

En 1919, les augmentations sur tous les articles seront encore beaucoup plus fortes.

Ecole secondaires. — Les travaux manuels ont été introduits en 5^e classe du *Collège classique*.

Les conditions d'admission à l'*Ecole de commerce* ont été modifiées et une 5^e année d'études a été ajoutée au programme. A la suite de cette innovation et de l'institution du certificat de maturité commerciale, l'*Ecole de commerce* « est reconnue comme équivalente à celles de Zurich, de Berne, de Bâle, de Bellinzone et de Genève. »

La Bibliothèque récemment créée à l'*Ecole normale* a été mise à contribution par 134 personnes, dont une quarantaine d'instituteurs et d'institutrices en fonctions et quelques étudiants en pédagogie de l'Université. Le nombre des volumes sortis est de 2533. Des acquisitions nouvelles ont été faites. Un supplément manuscrit au catalogue imprimé peut être consulté à la bibliothèque.

Une réorganisation complète de l'*Ecole d'agriculture* est à l'étude.

Université. — Un diplôme nouveau a été créé, celui de géologue prospecteur.

L'*Ecole d'ingénieurs*, dont le nombre des élèves ne cesse d'augmenter (284), a pris possession d'un nouveau bâtiment à la place Chauderon. Une section de géomètres a été organisée ; elle comporte quatre semestres d'études.

« L'enseignement offert aux internés a été suivi par 305 étudiants en grande majorité de nationalité française. Des relations se sont ainsi établies entre universités françaises et suisses, et tout spécialement entre les Universités de Dijon et de Lausanne. Des comités se sont constitués, sous la présidence des recteurs, pour préparer soit des échanges temporaires de cours ou de conférences, soit une organisation permettant d'établir une équivalence des études et des grades. »

« Les universités suisses et les facultés de théologie protestantes de langue française se sont associées au corps professoral lausannois pour fêter M. le professeur Henri Vuilleumier, qui a achevé son centième semestre d'enseignement dans la chaire d'Ancien-Testament. »

La nouvelle section de pédagogie de l'*Ecole des sciences sociales* a bien débuté. « Les cours, les séminaires et les exercices pratiques sont suivis avec assiduité ; 10 candidats ont subi avec succès les examens pour le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire. » Plusieurs séries de conférences pédagogiques ont été faites sous les auspices de la section. « Cette initiative a été fort bien accueillie par le pays. »

Les études consulaires, inaugurées au commencement du semestre d'hiver, sont suivies par une dizaine d'étudiants ; des examens partiels de fin d'année ont été subis par trois candidats.

Un groupe d'études pédagogiques s'est formé. Quoique ouvert aux trois ordres d'enseignement, il n'est guère composé que de membres de l'enseignement primaire.

Valais.

Ecoles primaires. — Pour pouvoir exercer une surveillance plus efficace sur la marche de ces écoles, MM. les inspecteurs procèdent actuellement à trois visites scolaires par an. — Jusqu'ici, ces fonctionnaires inspectaient les écoles de leur arrondissement une fois immédiatement après l'ouverture et la seconde fois à la clôture des classes. La nouvelle inspection s'effectue vers le milieu de

l'année scolaire sans que le personnel enseignant soit préalablement avisé de l'arrivée du délégué de l'Etat.

Pour exercer un contrôle plus direct et plus efficace sur l'enseignement de la gymnastique, un inspectorat spécial a été créé.

Un personnel féminin a été appelé à seconder les inspecteurs en veillant essentiellement à l'enseignement donné aux filles quant aux travaux de leur sexe.

La création d'un cours préparatoire à l'Ecole normale est à l'étude. Ainsi le cycle des études ne tardera pas à être porté à quatre ans, ce qui « mettra les établissements de formation du personnel enseignant primaire au niveau des instituts similaires de la Suisse. »

La Société valaisanne d'éducation a tenu à Sion, le 24 avril, un congrès pédagogique nombreux et réussi pour lequel un beau travail a été présenté sur ce thème : « La formation religieuse de l'enfant à l'école primaire. »

Cours professionnels. — Un arrêté du Conseil d'Etat, du 25 septembre 1918, introduit dans l'enseignement « quelques améliorations dont l'expérience avait démontré la nécessité »

Des cours commerciaux ont été organisés à Brigue, Sierre et Sion.

Les *Ecoles ménagères* sont actuellement au nombre de 14.

Un premier cours pour la formation de maîtresses spéciales pour les travaux féminins a eu lieu successivement à Sion et à Brigue.

En outre, des cours itinérants de coupe et confection, de lingerie, de raccommodage et de cuisine sont organisés par le Département.

Le Conseil d'Etat (30 septembre 1918) a institué un office du travail qui a pour but de procurer aux personnes des deux sexes tout genre de travail rentrant dans les arts et métiers, l'industrie, le commerce, l'agriculture et l'économie domestique. Il s'occupe également du placement des apprentis et apprenties.

Enseignement secondaire. — Par décision du Conseil de l'Instruction publique, « il sera donné, à l'avenir, aux élèves des collèges classiques, l'occasion d'apprendre, en dehors des cours ordinaires, l'anglais et l'italien ».

Dans les mêmes collèges, des cours d'instruction civique devront être organisés à l'usage des jeunes gens des deux dernières classes.

« La crise du français, un phénomène scolaire qui est signalé dans les établissements de France et de la Suisse romande, semble

menacer également les nôtres. L'allégement des programmes des collèges classiques, dans le sens d'une réduction des branches scientifiques et du renforcement des langues, nous permettra de vouer une plus grande attention au développement de la langue maternelle, qui doit constituer le fondement et la base de toute culture intellectuelle. »

Le Département de l'Instruction publique a fait remettre au personnel enseignant et aux autorités scolaires un opuscule posant des questions très suggestives et donnant des conseils didactiques dictés par une riche expérience et par une noble conception du rôle de l'école populaire. Cette brochure de 86 pages, intelligemment composée par un ancien inspecteur scolaire, a pour titre : *L'effort éducatif qui s'impose*.

Neuchâtel.

Ecole primaires. — Les examens de fin d'année ont eu lieu en 1918 comme à l'ordinaire.

Les promotions des élèves se font d'après les résultats de ces examens annuels ; les maîtres sont partout appelés à donner leurs appréciations sur le niveau intellectuel de leurs élèves, de sorte que la promotion peut être considérée comme régulière. « Cependant, il nous apparaît de plus en plus qu'on attribue une trop grande valeur aux notes d'examen et pas assez à l'intelligence, aux capacités réelles des élèves. »

Un élève faible à l'orthographe ou à l'arithmétique n'est pas nécessairement un élève inintelligent, et pourquoi dès lors le retenir dans une classe inférieure, parce qu'il a obtenu une note inférieure à 4 à l'orthographe ou au calcul ?

« Quand on constate dans une classe plus du 20 % d'élèves retardés, on peut dire qu'on a donné aux notes d'exams une valeur exagérée et qu'on n'a pas suffisamment tenu compte de l'état intellectuel des enfants. »

Cours complémentaires. — Les écoles complémentaires ont été fréquentées, comme le prévoit la loi, par des élèves des deux classes d'âge de 18 et 19 ans.

« Instituée pour servir de préparation aux exams des recrues, mais aussi pour compléter et affermir l'instruction des jeunes gens qui la fréquentaient, l'école complémentaire semble vouloir se transformer et devenir une œuvre post-scolaire.

« Avec ceux qui pensent que les élèves qui quittent l'école primaire dès l'âge de 14 ans emportent avec eux un bagage insuffisant de connaissances, nous croyons qu'une école bien organisée

devrait reprendre immédiatement garçons et filles pour compléter leur instruction, en tenant compte, dans la mesure du possible, de leur future profession ; on laisserait de côté, bien entendu, la petite minorité qui poursuit des études devant les conduire aux études universitaires, techniques et commerciales.

« Une telle école s'impose aujourd'hui plus que jamais, car la génération qui entrera dans la vie active devra être mieux armée au point de vue intellectuel et au point de vue éducatif. Les difficultés de la vie, déjà si grandes aujourd'hui, exigeront toujours plus d'efforts, de volonté, de perspicacité, d'adresse, de savoir-faire, de jugement, de la part de tous.

« L'école complémentaire de l'école primaire rendra donc de sérieux services si nous savons l'organiser et l'orienter dans une bonne voie.

« Ce sera l'œuvre de demain. »

Ecole ménagères. — La Chaux-de-Fonds a créé une 4^{me} classe, ce qui porte à 13 le nombre des écoles ménagères ouvertes dans le canton. Le chef du Département estime que c'est un progrès insuffisant et il rappelle à ce propos sa circulaire de juin 1914, dont on nous permettra de citer quelques lignes :

« Nous envisageons comme un devoir d'attirer à nouveau la sérieuse attention des autorités communales et scolaires du canton sur la nécessité de donner un nouveau développement à l'école primaire par la création d'écoles ménagères, en faveur des jeunes filles. Dans ces écoles, dont l'organisation a atteint un très grand essor dans plusieurs cantons voisins, les jeunes filles reçoivent des notions pratiques fort importantes pour la vie domestique. On l'a dit :

» 1. Les écoles ménagères préparent les élèves à devenir les auxiliaires utiles de la mère, au besoin ses remplaçantes, puis plus tard des maîtresses de maison qui, par leur savoir-faire, leur esprit d'ordre, de prévoyance et leur goût, assureront le charme et le bonheur du foyer.

» 2. Le rôle de la femme moderne devient à ce foyer chaque jour plus étendu et plus constant ; il convient, dès lors, de préparer nos fillettes, et cela dès l'école, à leurs devoirs futurs de mères et d'épouses, de les initier à une science du ménage qui ne peut ni s'improviser, ni se deviner ; il devient nécessaire de leur faire contracter chaque jour de bonnes habitudes par l'exemple, par l'exercice continu, par l'apprentissage de leur responsabilité.

» Il convient de donner à toutes les jeunes filles le goût de leurs occupations, de leur en révéler le sens profond et la beauté, de leur apprendre et de leur faire aimer toutes les pratiques qui rendent heureuse et charmante la vie familiale la plus modeste.

» 3. C'est encore par l'organisation des Ecoles ménagères, l'enseignement devenu « plus réaliste », orienté vers les besoins professionnels, mieux approprié à la fonction familiale de la femme, plus apprécié par les mères de famille.

» C'est, par suite, l'influence [de l'école accrue et prolongée au dehors : des liens plus étroits, des intérêts économiques s'établissant entre l'institutrice, l'école et les familles. C'est l'autorité et le prestige des maîtresses grandis, leur œuvre éducatrice mieux appréciée; c'est l'école primaire mieux connue, mieux aimée et plus régulièrement fréquentée.

» 4. C'est, enfin, une action sociale de premier ordre à exercer en ce sens qu'il sera plus facile de faire disparaître la mauvaise hygiène, les logements insalubres, la mauvaise nourriture, l'alcoolisme, etc.

» Les écoles ménagères réagiront heureusement aux points de vue de l'hygiène générale, des soins à donner aux nouveau-nés, de l'alimentation et de la tenue du ménage.

» A tous ces titres et à bien d'autres encore, l'enseignement ménager peut figurer en tête des nécessités de l'heure présente. »

Personnel enseignant. — MM. les inspecteurs se bornent à constater « que les membres de notre personnel enseignant primaire, dans leur grande majorité, sont dévoués à leur tâche, en comprennent la beauté et la responsabilité. » Puis MM. les inspecteurs ajoutent ces lignes bonnes à méditer dans toute la Suisse romande :

« S'il nous était permis d'émettre un vœu, c'est de voir les éducateurs de notre jeunesse s'éloigner de la politique active ; il nous semble que l'école, par tous les devoirs qu'elle impose à ceux qui se mettent librement et volontairement à son service, mérite qu'on s'attache à elle et qu'on lui consacre toutes les forces de son cœur et de son intelligence.

» Et nous savons, pour le voir journellement, combien sont aimés, estimés et appréciés, les maîtres qui, sans se désintéresser des affaires du pays, se donnent tout entiers à leur belle et noble tâche d'éducateurs du peuple, et quelle confiance ils inspirent aux parents de leurs élèves et quelle place ils occupent dans les familles où on en parle avec vénération et respect. »

Qu'on nous permette de citer encore ces remarques générales, si judicieuses :

« Partout on sent un besoin de renouveau ; on désire procéder autrement que par le passé ; le corps social est agité, troublé ; il cherche à orienter sa voie vers plus de justice, plus de vérité.

» L'école n'échappe pas à ces préoccupations et il est permis de se demander comment elle s'orientera dans l'avenir.

» Nous pensons, avec de bons esprits, que l'école devra réformer bon nombre de ses méthodes, en rendant l'enseignement moins littéral, moins livresque, et plus accessible à l'intelligence de l'enfant.

» Il ne suffira plus de savoir répéter de mémoire des formules, des mots vides de sens, mais bien de savoir, pour l'appliquer dans sa vie active, dans sa vie intellectuelle et morale, ce qu'on a appris à l'école. L'école devra de plus en plus sortir de la voie routinière suivie depuis si longtemps, en n'enseignant plus comme des dogmes et des vérités des choses reconnues aujourd'hui comme bien secondaires et dont l'utilité est contestable ; on en trouvera, de ces choses, dans toutes les branches, en grammaire, en arithmétique, en histoire, en géographie, en sciences naturelles, où ce que l'on enseigne en dehors de « l'expérience » est destiné à disparaître de la mémoire quand il ne laisse pas des souvenirs contraires aux réalités.

» Le temps sera trop précieux, il ne devra pas être employé à enseigner de vaine rhétorique.

» L'école devra préparer l'enfant pour la vie ; elle devra calculer ses efforts pour armer l'enfant de connaissances réellement utiles non seulement à la vie matérielle, mais à la vie idéale et morale. Elle sera le foyer où l'âme de l'enfant s'épanouira en apprenant à aimer le travail, le bien, le beau ; il fortifiera son corps par des exercices physiques bien compris ; il apprendra ce que c'est que l'effort ; il développera sa « volonté » sans laquelle il n'y a que capitulation devant l'obstacle.

» Les maîtres devront se pénétrer de cet esprit nouveau qui leur permettra d'aborder leur tâche avec courage et confiance pour aboutir aux résultats attendus. »

Ecole secondaire. — La section normale de l'Ecole secondaire du Locle va être transformée en Ecole normale autonome.

A La Chaux-de-Fonds, cette transformation est déjà un fait accompli. Elle n'a pu s'opérer qu'en fusionnant les classes de la section pédagogique de l'Ecole supérieure des jeunes filles avec les classes parallèles du gymnase des garçons. Les élèves des deux sexes reçoivent en commun la plupart des leçons.

Grâce à cette nouvelle organisation, le professeur, ayant à l'Ecole normale, « un auditoire homogène de futurs pédagogues, donne chacune de ses leçons pour qu'elle contribue simultanément à la culture générale (connaissance) et à l'instruction spéciale (technique pédagogique).

Université. — La chaire de médecine légale a été supprimée et remplacée par un cours de droit international privé.

L'Université cherche à établir un contact plus intime entre elle

et l'industrie neuchâteloise. « Celle-ci a le droit d'attendre de notre institution d'enseignement supérieur des services correspondant aux sacrifices que le peuple consent pour elle... Il serait aisément de nouer entre le monde de la fabrique et notre haute école des rapports soutenus et un échange de bons offices. » La faculté des sciences voudrait organiser « une section de hautes études mécaniques ou de sciences horlogères, qui délivrerait des licences des doctorats et des diplômes d'ingénieur horloger. Cette section serait installée de préférence dans l'un des grands centres industriels du canton.... En attendant, les professeurs de la faculté des sciences réaliseront une collaboration préliminaire sous forme de conférences sur des sujets qui leur seront proposés dans leur spécialité. »

Genève.

Les *Ecoles enfantines* réunissent presque tous les jeunes enfants de la ville et des environs : 4980 élèves répartis entre 188 classes. — Des examens ont lieu pour la division supérieure (élèves de 6 à 7 ans). « Ces examens sont attendus avec plaisir par les enfants qui sont fiers de jouer déjà leur rôle d'écoliers. Ils offrent le moyen de contrôler le développement des élèves et de juger de la méthode et de l'activité des maîtresses. Il est plus facile ensuite de renseigner les maîtresses et de leur donner d'utiles conseils pédagogiques. » ... « C'est avec joie que nous avons constaté, dans toutes les écoles, un très grand désir de mettre l'enseignement à la hauteur des exigences modernes. »

L'enseignement primaire a fait l'objet de plusieurs brochures dues à la plume d'instituteurs compétents. Signalons par exemple :

L'Ecole de demain, par Duvillard. — *Les problèmes que la guerre pose à l'Ecole primaire*, par Ducor et Laravoire.

Dans sa captivante brochure, *Le collège et la vie*, M. Malche s'occupe plus particulièrement des réformes à apporter à l'enseignement secondaire (collège de Genève). Il traite son sujet à un point de vue plus pratique que M. Frank Grandjean dans sa conférence suggestive « *Esquisse d'une pédagogie inspirée du Bergsonisme*. »

La question de l'*orientation professionnelle* a donné lieu à une enquête très étendue dans les classes et on va chercher à en tirer des résultats pratiques.

« L'école passive cède sans cesse du terrain à l'école active et vivante. Des *leçons en plein air* ont été organisées dans les préaux grâce à un matériel transportable. La gymnastique en plein air est

pratiquée très couramment et avec succès. » Quelques maîtres ont fait travailler leurs élèves pieds et torse nus.

A la suite d'une enquête sur les connaissances des jeunes filles en matière d'*instruction civique*, il a été décidé de prendre dix heures en faveur de cette branche, sur le programme des leçons de choses et des causeries morales, en 6^e et 7^e classes. « Cet enseignement, sous forme d'entretiens familiers, est tout indiqué à l'heure où la place de la femme prend toute son importance dans la vie nationale. »

Les *séances plénières* du corps enseignant primaire ont eu lieu en date du 20 juin et du 23 décembre. Dans la première, M. Albert Malche a traité « du principe de l'activité manuelle et de son application à l'école primaire » ; dans la seconde, Mme Hinden a exposé la question des « ligues de bonté ».

Un nouveau service, « Archives scolaires et bureau d'informations pédagogiques », a été annexé au Département de l'Instruction publique. « Il sera pour le Département et pour l'enseignement primaire plus particulièrement ce qu'est le bureau technique dans toute exploitation importante ; il étudiera toutes les possibilités de réforme en matière de méthodes, fournira des indications psychologiques, établira, en un mot, la liaison entre les études scientifiques sur l'enfance et la pratique de l'éducation. »

Le nombre des classes où la *gymnastique rythmique* selon la méthode Jaques-Dalcroze a été introduite à titre d'essai, a été porté de six à huit.

Les *classes spéciales* (retardés et anormaux) sont maintenant au nombre de quatorze. « Les résultats obtenus resteront imparfaits tant qu'il n'existera pas un institut pour l'éducation pratique des élèves de 14 ans qui ne peuvent pas affronter la vie ordinaire. Chaque année, il faut licencier des enfants pour lesquels tous les sacrifices risquent d'avoir été consentis en vain, puisque on ne peut les accompagner ni vers les cours professionnels, ni vers un placement où ils seraient traités avec humanité et affection. »

Le *Musée scolaire* « prend un essor tout à fait satisfaisant ». Un catalogue par fiches a été établi. Le musée est ouvert au public le jeudi.

L'*Ecole des Arts et Métiers* est en plein développement. Elle compte 379 élèves. La section de mécanique va être agrandie ; un crédit de 380 000 francs a été voté dans ce but sans discussion. L'enseignement de la soudure autogène a été développé. Un grand local sera réservé à un laboratoire d'essai de matériaux.

A l'*Ecole supérieure des jeunes filles*, un cours de gymnastique rythmique a été organisé pour les 7^{me} et 6^{me} classes ; un cours d'instruction civique d'une heure par semaine a été introduit en 4^{me} classe des sections pédagogique et littéraire.

L'innovation introduite il y a un an dans le domaine de l'horaire général (maximum de 30 leçons par semaine) paraît avoir reçu l'assentiment de la grande majorité de la population.

Au *Collège*, le nombre des examens a été réduit. On a aussi limité à 30 par semaine le nombre des leçons obligatoires. Elles ont lieu de 8 h. 15 à 11 h. 50 et de 2 h. 15 à 3 h. 50. Ainsi le jeudi est complètement libre.

Université. — La loi du 9 novembre 1918 a rattaché l'*Institut dentaire* à la Faculté de médecine.